



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Ville d'Eysines

ARRÊTÉ 2023 – N°11 - SSVA

Visa Directeur : *ul*
Visa DGS :

Le Maire de la Ville d'Eysines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-28, L2212 – 1 et L2212 – 2,

Vu le Code de la Santé Publique notamment ses articles L3321 – 1 et LL3334 – 2 alinéas 2,

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire présentée par **Monsieur Jean-Pierre LAMAGNERE – Président de l'association « AMICALE LAIQUE EYSINES »** - souhaitant ouvrir une buvette temporaire à l'occasion de la manifestation publique « **TOURNOI REGIONAL TENNIS DE TABLE** » qui aura lieu le **15 avril 2023 – à la salle Omnisports du Pinsan, allée du Pinsan, 33320 EYSINES.**

Considérant que peut-être fait droit à cette demande,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Jean-Pierre LAMAGNERE est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons à la salle Omnisports du Pinsan, allée du Pinsan, 33320 Eysines à l'occasion et pendant la durée de la manifestation dénommée « **TOURNOI REGIONAL TENNIS DE TABLE** ».

ARTICLE 2 : Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique etc...).

ARTICLE 3 : Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans le groupe 1 et 3 énumérés à l'article L 3321 – 1 susvisé, exclusivement.

ARTICLE 4 : Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débits de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur
Etc...

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en Mairie.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services et le service de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eysines, le 4 avril 2023

Certifié exécutoire par le Maire d'Eysines

Publication en Mairie, le... *07/04/23*
Affichage en Mairie, le... *07/04/23*

Pour le Maire,
L'Adjoint, Délégué aux Sports, à la
Sécurité et à la Tranquillité
Publique.



[Signature]
Olivier TASTET